

COLLECTIVITE TERRITORIALE DE CORSE

ASSEMBLEE DE CORSE

**6 EME SESSION EXTRAORDINAIRE DE 2011
28-29 JUILLET 2011**

N°2011/E6/67

**REPONSE DE
MADAME MARIA GUIDICELLI
CONSEILLERE EXECUTIVE
A LA QUESTION ORALE POSEE
PAR MME ROSY FERRI-PISANI
GROUPE « CORSE SOCIAL DEMOCRATE »**

OBJET : Problématiques relatives à l'hospitalisation des enfants corses sur le continent.

Madame la Conseillère,

Les difficultés matérielles et financières engendrées par l'hospitalisation d'enfants malades sur le continent constituent un sujet particulièrement sensible sur lequel la Collectivité Territoriale de Corse se doit d'intervenir.

Comme vous l'avez rappelé dans votre question, des crédits dédiés à l'aide à l'hébergement des parents d'enfants hospitalisés sur le continent ont été provisionnés à l'occasion du budget primitif 2011. Cet aspect ne recouvre néanmoins qu'une partie du problème qui nécessite la mise en place d'un dispositif construit intégrant l'ensemble des multiples difficultés auxquelles une famille peut se trouver confrontée dans une telle situation. Ce dispositif doit également garantir une certaine souplesse pour s'adapter à la variété des situations constatées et aux besoins réels des familles.

A ce titre, la Collectivité Territoriale de Corse entend agir à deux niveaux :

- Un premier niveau relatif à la **mise en synergie des différents acteurs et intervenants** en la matière afin d'aboutir à un dispositif régional cohérent et partagé qui devra s'accompagner d'une action d'information à destination de la population.
- Le deuxième niveau porterait sur des **actions concrètes** à mener dans deux domaines dans lesquels la situation existante n'est pas satisfaisante et fragilise encore plus les familles concernées : celui des **transports et de l'hébergement**.

Sur la mise en synergie, la Collectivité Territoriale de Corse entend fédérer les principaux acteurs afin d'apporter une réponse globale à la prise en charge des familles d'un bout à l'autre du parcours médical de l'enfant malade en rassemblant les principaux intervenants (les collectivités locales et en particulier les deux départements, les caisses d'assurance maladie, les associations œuvrant dans le domaine, la CCM, la SNCM).

L'objectif de ce groupe de travail piloté par la CTC serait d'améliorer les dispositifs existants, de créer des complémentarités entre les contributions des différents acteurs de manière à dégager des pistes d'actions et proposer des solutions concrètes susceptibles d'aboutir à un document unique (convention ou charte) dédié à l'hospitalisation d'enfants corses sur le continent.

Les différents aspects auxquels sont confrontés les parents d'un enfant malade y seraient intégrés (transports, formalités administratives, modalités d'accès aux dispositifs financiers de prise en charge, conditions d'hébergement) et la réactivité des intervenants y serait garantie.

Ce document unique serait, en outre, accompagné par le déploiement d'un dispositif d'information (plaquettes, site dédié) et surtout d'orientation des familles sous une forme à déterminer qui constituerait un point d'entrée unique destiné à simplifier les démarches des parents et à les dégager des contraintes matérielles particulièrement pénibles dans ces circonstances.

Parallèlement à la nécessaire mise en synergie des acteurs économiques, institutionnels et associatifs concernés, la Collectivité Territoriale de Corse pourrait développer des interventions en actionnant deux leviers fondamentaux dans la prise en charge des familles de ces enfants : les transports et l'hébergement.

S'agissant des transports, l'action de la Collectivité devra s'attacher à garantir la disponibilité des places d'avion pour les familles confrontés à un départ urgent sur le continent (négociation avec la CCM d'un quota de places réservées pour des cas précis) ainsi qu'à la gratuité du voyage pour le deuxième parent en prévoyant une prise en charge du voyage selon des modalités (fréquence en fonction de la pathologie) et dans une limite financière à définir.

En matière d'hébergement, la Collectivité Territoriale pourrait envisager de soutenir financièrement l'hébergement de parents en examinant trois solutions possibles destinées à renforcer l'offre existante :

- Une aide financière aux associations proposant des solutions d'hébergement qui serait destinée à les aider à développer le parc de logements mis à disposition telles que l'association « un toit pour mes parents » à laquelle vous faites référence ou qui pourrait peut-être permettre de susciter la création de nouvelles associations dans ce champ.
- Le financement de la location directe d'appartements loués dans le parc privé
- La prise en charge d'une partie de nuitées d'hôtel.

Ces différents types de financement, tout en faisant preuve de souplesse, doivent néanmoins prévoir des modalités et des critères d'accès précis de manière à encadrer ce soutien. Les différentes pistes évoquées ne sont d'ailleurs pas exclusives les unes des autres et pourraient très bien coexister pour s'adapter aux diversités de situations.

Comme vous l'aurez compris à travers mes propos, l'action de la CTC sur cette question cruciale à laquelle chacun d'entre nous est susceptible d'être directement ou indirectement confronté doit permettre de renforcer cette solidarité et cette volonté d'entraide souvent remarquables dans bien des cas.

J'attache ainsi une importance toute particulière à la participation et à l'adhésion de tous les acteurs concernés, en particulier des deux départements, à la démarche qui sera initiée par la CTC pour qu'un même dispositif puisse être actionné pour ces enfants et leurs familles en tout point de l'île.

Je vous remercie.